

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 07 juillet 2011

**Présents** : Claude Vignon (*pouvoir*), Isabelle Bailliard (*pouvoir*), Paul Bertrand, Valérie Guillet, Carine Michel, Giovanni Cadeddu, Gérald Idelon, Sandra Perrier  
**Excusé** : Martin Béchier, Yves Guillet, Pierre Barbier

## Délibérations du conseil

→ Suite à la consultation lancée en mai par la commission école intercommunale, le centre de vacances La Matrassière à St Julien en Vercors est retenu pour la prestation de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire pour l'année 2011-2012. Ce marché est conclu pour une durée de un an avec reconduction expresse. *Voté à l'unanimité.*

→ Le tarif du repas de la cantine est fixé à 4,75 € pour l'année scolaire 2011-2012. Le déficit du service sera pris en charge comme les années précédentes par les communes de St Martin et St Julien, au prorata du nombre d'enfants utilisateurs. *Voté à l'unanimité.*

→ La régie du tennis municipal est dissoute. *Voté à l'unanimité.*

→ L'entreprise Bourguignon est retenue pour la réfection de la toiture de la mairie, pour un montant de 36 000€HT. La dotation cantonale au patrimoine 2012 est sollicitée auprès du Département de la Drôme. *Voté à l'unanimité.*

→ Un nouveau tarif est voté pour la location de la salle des fêtes aux personnes et associations extérieures au canton (partie salle des fêtes uniquement) : 200€ pour l'été et l'hiver. *Voté à l'unanimité.*

→ Le bail précaire du local professionnel de Mmes Valérie Servient et Anne Meurant dans l'hôtel du Vercors est renouvelé pour un an selon les mêmes conditions. *Voté à l'unanimité.*

→ Une participation maximale de 150€ est accordée à la Gendarmerie de La Chapelle en Vercors pour l'acquisition d'une plaque baptisant la brigade de gendarmerie « adjudant-chef Garcin », en hommage à l'adjudant-chef en poste durant la seconde guerre mondiale. La cérémonie d'inauguration aura lieu le 21 juillet en présence du Préfet de la Drôme et du Commandant de la région Rhône-Alpes. *Voté à l'unanimité.*

→ L'association « les amis de Jean Prevost » demande une subvention de 400€ pour l'organisation de leur 2<sup>e</sup> rencontres Jean Prevost du 24 au 28 juillet 2011, dont une partie se déroulera sur St Martin. Il est décidé d'accorder une subvention de 200€ ainsi que la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour cette manifestation. *Voté à l'unanimité.*

→ Une subvention de 100 € est accordée au comité d'animation de la maison de retraite de St Jean en Royans. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune achète 440 m2 de terrain au prix de 10,40€ le m2 à Mme PLACE, successeur de Mr ARIBERT. Ce terrain contiguë à la place de l'Ours sera aménagé ultérieurement en prévision de son extension. La dotation cantonale de patrimoine 2012 sera sollicitée auprès du Département. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune régularise la situation de son réservoir du village en achetant le terrain sur lequel il est situé pour une surface de 34m<sup>2</sup> à Mr Jean MARCON, qui cède celui-ci gracieusement en échange de la gratuité du service de l'eau pour son habitation, jusqu'à son décès ou la vente de son bien. *Voté à l'unanimité.*

### **Décisions du conseil**

→ Monsieur le Maire a convenu avec Mme PLACE qu'une bande de terrain de 5m de largeur le long du Buèch sur sa parcelle F102 sera vendue à la commune, au prix de 0,31€ le m<sup>2</sup>. Ce terrain pourra être utilisé ultérieurement si le projet d'aménagement ludique et pédagogique au fil de l'eau se développe.

→ Le service d'accueil périscolaire est reconduit par la mairie de St Julien en Vercors pour l'année 2011-2012, au tarif de 2€ l'heure. Mme Myriam AUDEYER est embauchée en CDD de 1 an sur ce poste. La commune de St Martin participera au déficit de ce service au prorata du nombre d'enfants utilisateurs.

→ La commune de St Julien a décidé d'expérimenter pendant 6 mois à partir de la rentrée un service d'accueil des maternelles entre 11h30 et 13h30, selon un principe de salle hors-sac, facturé 2,50€ par jour. Mme Maïté VALLET a été recrutée sur ce poste en contrat aidé. La commune de St Martin participera au déficit de ce service au prorata du nombre d'enfants utilisateurs.

→ Mme Céline MERCADER sollicite la mise à disposition gratuite du local commercial disponible de l'Hôtel du Vercors pour son activité de maroquinerie, en attendant l'installation du Point Info du Parc du Vercors. Le conseil refuse le principe de la gratuité, et lui propose une location précaire de 100 € mensuelle.

→ Le Préfet de la Drôme a demandé au maire de retirer son arrêté du 6 mai 2011 accordant le permis de construire au projet de rénovation d'habitation de Mr Daniel Jalifier à la blachette, située en zone B2 du Plan d'exposition aux Risques de la commune, pour non-conformité du dispositif d'assainissement autonome projeté. Le maire informe le conseil de son intention de refuser de procéder à ce retrait, considérant que le règlement du PER ne prescrit pas de mesures spéciales aux habitations existantes à la date de son approbation, et que le dispositif d'assainissement présenté est conforme aux normes d'assainissement en vigueur de la même façon que tous les autres permis de construire accordés et validés en zone B2 par les services de l'état depuis l'approbation du PER en 1987. Le conseil municipal soutient à l'unanimité cette décision.

→ Sur proposition de la commission des services techniques, un véhicule professionnel de type 4X4 pick-up sera acheté par le service des eaux afin d'économiser le camion des services techniques et de mettre fin à l'utilisation des véhicules personnels à des fins professionnelles.

→ La mairie n'a pas pu se mettre d'accord avec Mr et Mme Crépeau sur les conditions de la vente à tempérament de la maison Roche au village. La vente est donc annulée. Le conseil réfléchit à la possibilité d'installation d'une boulangerie au rez-de-chaussée de cette maison, et va demander l'étude de sa réhabilitation en local professionnel et logements à Drôme Aménagement Habitat.

### **informations au conseil**

→ La commune continue de faire visiter les locaux de l'ancienne boulangerie à des acquéreurs potentiels, mais le propriétaire des murs a signifié son intention de ne plus louer de local commercial, et de mettre en vente le bâtiment. Une nouvelle implantation pour une boulangerie doit donc être recherchée.

→ Paul Bertrand doit étudier avec les services techniques l'amélioration des isolations phonique et thermique de l'appartement du 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la Poste avant d'envisager sa relocation.

→ La commission communication du Parc du Vercors a lancé en 2011 une réflexion sur l'actualisation et l'harmonisation de ses relais d'informations, dont un est prévu à l'hôtel du Vercors. Les services du Parc travaillent donc à l'équipement du point Info de St Martin tandis qu'un groupe de travail sera constitué à l'automne pour valider les propositions de contenu sur la thématique de l'agriculture. L'ouverture de ce relais d'information est donc prévue pour le début d'année 2012.

→ Par jugement du tribunal d'instance de Romans en date du 9 juin 2011, les époux GERVASONI sont déboutés de leur demande de bornage judiciaire sur la parcelle B380 aux frais des communes de St Martin et St Julien en Vercors.

*Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu*